Image not found or type unknown

Cdd terme imprecis temps plein-temps partiel

Par **loistr29**, le **25/09/2016** à **17:38**

Bonjour

j'ai signé il y a 2 mois un cdd de remplacement avec terme imprécis et période minimale d'un salarié absent pour mi temps-thérapeutique. Mon contrat est un cdd temps plein pour remplacer une salarié présente à mi temps. A t'on le droit de remplacer à temps plein une personne présente à temps partiel?
Merci

Par **morobar**, le **25/09/2016** à **18:26**

Bonsoir,
A priori rien ne s'y oppose, d'autant que le mi-temps thérapeutique n'est qu'un aménagement d'un temps plein précédent ledit mi-temps.
Quel est donc votre soucis ?

Par **loistr29**, le **25/09/2016** à **18:52**

Bonsoir et merci de votre réponse
Ma fonction au contrat est secretaire mais ayant une formation de comptable je suis forme au poste de comptable afin de pallier aux absences de la comptable pendant ses conges (precision apportee dans mon contrat à savoir que la comptable est une autre personne que le salarie que je remplace soit deux motifs de remplacement)et sa future absence maladie.

Mon contrat se passe mal, on me reproche toutes mes taches, on me traite d'incapable, on me menace de licenciement sur la partie comptable alors que je suis embauche comme secretaire. Bref jai l'impression qu'on me pousse vers la sortie et me demande s'il n'y a pas un problème avec mon contrat
Merci

Par **morobar**, le **25/09/2016** à **19:10**

Bonjour,
[citation] on me menace de licenciement sur la partie comptable [/citation]
Cela n'existe pas. Le licenciement partiel c'est nouveau, inconnu pour un CDI et encore moins pour un CDD, licenciement qui exige une faute grave hors l'inaptitude médicale.
Soit l'employeur met en œuvre, à ses risques et périls, une procédure de licenciement et rupture de CDD, soit il vous enfume pour vous dégouter.
Il peut aussi vous proposer une rupture d'un commun accord, mais vous aurez soin d'établir une convention écrite, sinon vous vous retrouverez avec une attestation Pole-emploi vous imputant la demande de rupture anticipée.

Par **loistr29**, le **25/09/2016** à **19:26**

je crois qu'il veut me degouter. Le problème c'est que je ne veux pas que la situation dégénére et se retourne contre moi.
Il m'a même indique avoir pris des renseignements auprès de mon ex employeur chez qui j 'ai travaillé 21 ans qui lui aurait dit que j etais mauvais dans mon travail, information que je sais fausse puisque j ai toujours contact avec mon ex employeur qui est de ma famille ce qu il ne sait pas et qui m'a dit ne jamais avoir eu aucun contact avec lui et ne le connait pas

Par **morobar**, le **26/09/2016** à **07:37**

Je crois qu'il va falloir affronter la situation et le placer au pied du mur.
Soit il veut vous conserver, et alors il cesse ses allusions et le harcèlement (mot à employer).
Ou il pense s'être trompé dans le casting et il en supporte les conséquences.
Et là vous exprimez vos souhaits pour accepter un avenant à votre CDD pour le rompre d'un commun accord (par exemple 3 mois de salaire...).
Ou alors vous examinez de commun comment accorder vos capacités et ses attentes.

Par **loistr29**, le **26/09/2016** à **08:20**

bonjour et merci pour toutes vos reponses
Au vu de tous les contrats qui se sont succédés avant moi et des echos que j'ai pu avoir . Je vais agir ainsi. Accéder a ses attentes me parait compliqué, il faudrait que je sois apte à effectuer les taches de deux postes à part entière ce qui me parait difficile vu la specificité de

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

l'activité.
Cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés